

Formulaire C
Renouvellement – autre modification

Ce formulaire complété doit être renvoyé au format Word.

La section 7 « déclaration sur l'honneur et signature » figurera dans votre version Word, mais sera en outre scannée avec la signature et renvoyée parallèlement au format PDF.

Enregistrez vos fichiers sous la dénomination suivante :

nom du centre – Formulaire C - Renouvellement – autre modification

nom du centre – Formulaire C - Renouvellement – autre modification – signature

Section 1 : Identification du demandeur

Dénomination officielle : Dispositif d'Insertion vers l'Animation Mobilisant Individus et Collectivités

Numéro d'agrément : CISP-160

Rue : Chaussée de Wavre

Numéro : 4

Boîte : 1

Code postal : 5 0 3 0

Localité : Gembloux

Coordonnées de la personne de contact pour le suivi du dossier

Madame Monsieur

Nom : Loiselet

Prénom : Marie

Fonction : Coordinatrice

Téléphone : 0470/03.22.57

Courriel : marie@dinamicasbl.be

Section 2 : Modifications demandées

Votre demande concerne :

<input type="checkbox"/>	la modification du projet pédagogique et ses modalités d'organisation, en ce compris le modèle du contrat pédagogique et du programme individuel de formation ; <i>(complétez la section 3)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	la modification du programme de formation d'une filière déjà agréée ; <i>(complétez la section 4)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	la description des moyens et ressources matériels, humains et financiers, en ce compris la copie du rapport d'inspection par le service incendie ainsi que tout document délivré par un organisme agréé pour le matériel présentant des risques éventuels pour les utilisateurs ; <i>(complétez la section 5)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	les statuts coordonnés de l'ASBL, tels que publiés au Moniteur belge, ou la décision du conseil de l'action sociale et la copie de l'approbation du conseil communal s'il s'agit d'un CPAS ; <i>(passez à la section 6 : Annexes à joindre)</i>
<input type="checkbox"/>	le contrat de coopération avec le Forem ; <i>(passez à la section 6 : Annexes à joindre)</i>
<input type="checkbox"/>	les preuves nécessaires à la vérification du respect des réglementations applicables au centre et, notamment, celle du respect de la réglementation relative au contrôle médical. <i>(passez à la section 6 : Annexes à joindre)</i>

Plusieurs choix sont possibles. Cochez la ou les cases qui vous concernent.

Complétez ensuite ci-dessous la ou les sections qui vous concernent ou passez directement à la section 6 : Annexes à joindre.

Rappel : pour une demande de nouvelle filière ou de modification de l'arrêté d'agrément au niveau de la description des filières (volume horaire, intitulé, etc.), vous devez utiliser le formulaire B « renouvellement – modification de l'arrêté d'agrément ».

Section 3 : Modification du projet pédagogique

Décrivez brièvement ci-dessous les modifications du projet pédagogique et de ses modalités d'organisation, en ce compris les éventuelles modifications du modèle de contrat pédagogique et du modèle de programme individuel de formation.

Annexez un exemplaire actualisé du projet pédagogique et/ou, si cela est pertinent, le modèle de contrat pédagogique et/ou le modèle du programme individuel de formation.

(30 lignes maximum) :

Section 4 : Modification du programme de formation d'une filière déjà agréée

Intitulé de la filière :

Animateur-trice de groupes

Reproduisez cette section 4 **pour chaque filière** dont le programme devrait être modifié.

Décrivez ci-dessous les modifications du programme de formation.

(40 lignes maximum) :

Dans la demande d'agrément rentrée en 2021 pour un agrément en 2022, nous avons projeté de réaliser cette filière en plus ou moins 8 mois pour un nombre d'heures total de 1300 h de formation par stagiaire maximum.

Ceci nous permettant d'intégrer au parcours des stagiaires, la formation au Brevet d'Animateur en Centres de Vacances se déroulant pendant les congés scolaires ainsi que les stages à effectuer en centre de vacances afin de valider l'acquisition de leur brevet.

En respectant ainsi les obligations décrétales du secteur Centre de vacances de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Après notre première expérience avec un premier groupe de 12 personnes, nous nous sommes assez vite rendu compte que le délai pour intégrer chaque compétence était très court et nous avait forcé à avoir un rythme très soutenu et ce, pour l'équipe mais surtout pour les stagiaires. Ce rythme soutenu a parfois entraîné des répercussions sur la motivation, la santé et la vie familiale des stagiaires.

Après avoir récolté leurs avis et après avoir fait le bilan en équipe, il nous semblait plus réaliste de réaliser ce nombre de 1300 h par stagiaire sur une plus longue durée.

Permettant ainsi une reprise de rythme plus douce, des moments de respirations dans la formation, des moments de pauses qui suivent les périodes effectuées en résidentiel (pour le BACV).

C'est pourquoi, nous aimerions étaler cette formation de début septembre à fin juin (10 mois) nous calquant sur une petite année scolaire.

Les rythmes ayant changé, les stagiaires qui sont parents peuvent participer à la rentrée scolaire de leurs enfants ainsi qu'aux derniers jours en étant disponibles et non pas en formation.

Les moments de pauses et de respirations pour les stagiaires permettraient à l'équipe en place de pouvoir consacrer ces temps à la réflexion pédagogique et au suivi individuel de chaque stagiaire ainsi qu'à l'acquisition des compétences transversales.

Après l'expérience de ce premier groupe, nous avons également constaté que les stagiaires n'arrivaient pas tous avec le même bagage, la même expérience, le même vécu et que l'évolution de chacun d'entre eux ne se faisait pas au même rythme. Cet allongement sur 10 mois permettraient à chacun de prendre le temps qu'il faut pour ancrer les apprentissages mais aussi de pouvoir affiner et faire évoluer le PIF au plus près des besoins et motivations du stagiaire.

Section 5 : Modification des moyens et ressources matériels, humains et financiers

Décrivez brièvement ci-dessous les modifications des moyens et ressources matériels, humains et financiers. Si c'est pertinent, annexez parallèlement un exemplaire actualisé du rapport d'inspection par le service incendie ainsi que de tout document délivré par un organisme agréé pour le matériel présentant des risques éventuels pour les utilisateurs (voir section 6 « annexes à joindre »).

(30 lignes maximum) :

Personnel d'encadrement pédagogique – Personnel interne :

Formateur classe 1 en fonds propres 0.50 ETP

Formateur classe 1 en fonds propres 0.35 ETP

Coordinateur pédagogique en fonds propres 0.50 ETP

Personnel de direction

Direction en fonds propres 0.15 ETP

Personnel d'encadrement social :

Assistant social en fonds propres 0.50 ETP

Section 6 : Annexes à joindre

Ne joignez que les annexes qui s'appliquent à votre demande de modification.

Ne joignez aucune annexe qui ne soit pas prévue dans la liste ci-dessous.

L'Administration vous recontactera si elle souhaite des informations complémentaires.

Cochez ci-dessous la case correspondant aux annexes que vous joignez et indiquez le nombre total de celles-ci en fin de cadre.

Modification du projet pédagogique	
	Projet pédagogique actualisé
	Modèle de contrat pédagogique actualisé
	Modèle de programme individuel de formation actualisé
Modification des moyens et ressources matériels, humains et financiers	
	Rapport actualisé d'inspection par le service incendie
	Document actualisé délivré par un organisme agréé pour le matériel présentant des risques éventuels pour les utilisateurs
Modification des statuts ou de la décision du conseil de l'action sociale et approbation du conseil communal	
X	Si ASBL : statuts modifiés, tels que parus au Moniteur belge
	Si CPAS : décision modifiée du Conseil de l'aide sociale et approbation modifiée du Conseil communal
Modification du contrat de coopération avec le Forem	
	Contrat actualisé de coopération avec le Forem
Modification des preuves nécessaires à la vérification du respect des réglementations applicables au centre et, notamment, celle du respect de la réglementation relative au contrôle médical	
	Document actualisé

Nombre total d'annexes jointes :

1

Section 7 : Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné,

Nom : Loiselet

Prénom : Marie

légalement autorisé à engager le CISP suivant : DInAMIC

et agissant en qualité de : Coordinatrice

déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le formulaire C de demande de renouvellement d'agrément sont exacts et complets.

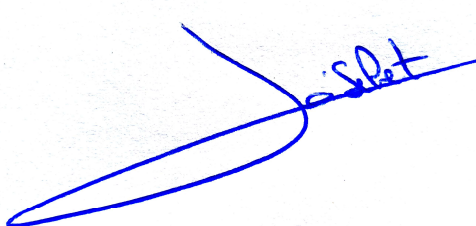
Fait à : Gembloux

Date : 2 9 / 0 8 / 2 0 2 3

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » :

Lu et approuvé

Signature :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Loiselet', is written over a large, faint watermark of the signature itself. The signature is contained within a rectangular box.